

**Compte rendu synthétique**  
**Conseil des quartiers Coquelicot et Bleuet**  
**Jeudi 7 mars 2024**

Élus présents : M. MAZERE, M. ZIAT, M. GERGAUD, Mme RAFIK, Mme GAUTHERIE

Techniciens présents : M. RICHARD, Mme CINTI

**Temps de parole aux habitants**

- Résidence le clos du château : déjections canines dans l'aire de jeux. Il est proposé de se rendre sur place pour installer un distributeur de poche. La police municipale rappelle qu'il s'agit d'une infraction de 4<sup>ème</sup> classe, 135€ (pris en flagrant délit). Les agents du service de la Police Municipale vont sensibiliser la population.
- Curage de l'Étang Fleury et déversoir : Le GrandAngoulême possède la compétence en matière des eaux, c'est donc l'agglomération qui doit intervenir. Une rencontre est organisée avec le conseiller délégué du GrandAngoulême dans les prochaines semaines.
- Montée avenue Jean Jaurès : le trottoir a été refait, est-il envisagé de refaire la partie basse de l'avenue ? Une réflexion est en cours à ce sujet car la réglementation est très stricte.

Prolongement du trottoir en haut de l'avenue Jean Jaurès ? Il risque d'y avoir une problématique de largeur. Le Directeur des Services Techniques se rendra sur place pour analyser le risque d'éboulement.

Mur qui s'effondre du côté du chemin d'Entreroches ?

Le policier municipal explique qu'une procédure est en cours obligeant le propriétaire de sécuriser le mur. Le rapport de l'expert démontre qu'il n'y a pas d'obligation de réparation du mur. Cependant, nos services ont constaté que la terre n'était pas assez aplanie.

- Il est demandé la possibilité d'élargir la route chemin de la Combe : le chemin du côté de Soyaux a été sécurisé pour les enfants. Il est également demandé de mettre la rue en sens unique. Cette proposition risque d'être compliquée à mettre en œuvre vis à vis du flux de véhicules.
- En haut rue Georges Clémenceau : la peinture du cédez le passage n'est pas très visible. Les élus expliquent que la peinture routière est une peinture particulière qui remonte facilement au travers du goudron.
- Rue Entreroches : les camions prennent l'interdiction. Il est expliqué que les conducteurs se fient au GPS standard, n'incluant pas les interdictions, alors qu'il existe des GPS spécialement pour les poids lourds qui recensent toutes les interdictions.
- Lotissement Bois Menu : un agriculteur passe régulièrement pour faire un entretien mais ne nettoie pas la route après son passage. Les habitants ont la possibilité d'appeler la Police Municipale pour qu'il constate les faits.
- Panneau rue de la Couronne qui a disparu : le Directeur des Services Techniques ira sur place pour constater et commander un panneau.

- Rue de la Couronne : Érables à élaguer ou remplacer. Un point doit être fait avec le DST.
- Rue de la Couronne : il est demandé si les arbres malades qui vont être remplacés. Un point doit être fait avec le DST.
- Rue de la Combe : miroir
- Sentier rue de la Font Chauvin - réaliser un escalier : il est proposé de faire une descente avant le camp des gens du voyage. La réflexion est à mener avec le DST.
- Rue de la couronne, trottoirs abîmés : végétaliser les trottoirs plutôt que de mettre du goudron
- Rue de la Couronne : pin parasol envahi de chenilles. Intervention à programmer
- Manque de place de parking à la médiathèque : le Parking Domitys est public. Les habitants peuvent s'y garer. Des places de parking seront disponibles lorsque la police municipale aura déménagé.

### **Projets Budget Participatif**

Pour rappel, le projet retenu pour le quartier Coquelicot est l'installation d'une aire de jeux. L'installation est en cours de finalisation.

La deuxième saison du Budget participatif est lancé avec une enveloppe de 40 000€ pour l'année. Les habitants sont invités à compléter les formulaires de dépôt de projet et à les retourner en Mairie.

### **VSA**

La tranquillité publique est primordiale. C'est pourquoi la collectivité a décidé de lancer ce nouveau projet : Voisins Solidaires et Attentifs (VSA).

Des référents de quartier sont nommés afin d'alerter sur des situations étranges ou inhabituelles (démarcheur, alerter sur des véhicules suspects). Ces référents seront formés par la police nationale et la police municipale.

Ce dispositif fonctionne dans les deux sens. La police municipale pourra également alerter les référents en cas de problème.

Les habitants sont invités à se porter volontaire auprès du service de la police. Le policier municipal se rend également disponible pour renseigner les habitants sur ce dispositif.

### **Frelon asiatique et moustique tigre**

Dispositif de lutte contre les frelons asiatiques – la participation financière de la commune est la suivante : 50% de la dépense plafonnée à :

- 50€ pour les interventions réalisées par les autoentrepreneurs
- 70€ pour les entreprises assujetties à la TVA

Afin de bénéficier de la prise en charge, les habitants doivent déposer en mairie, ou envoyer à l'adresse [compta@mairie-lisledespagnac.fr](mailto:compta@mairie-lisledespagnac.fr), une facture à leur nom ainsi qu'un RIB.

Une liste des noms des professionnels est disponible à l'accueil de la mairie.

Le moustique tigre est moins présent mais va revenir prochainement. Pour rappel, il est important de supprimer ou vider tous les endroits et objets pouvant retenir l'eau de pluie pour l'empêcher de pondre et de proliférer dans votre jardin.